



bailleur n'ayant fait aucune regularisation de charge

Par **DOCHA**, le **03/09/2020** à **17:30**

du 4.4.2015 au 6.03.2018 en tant que bailleur je n'ai envoye aucune regularisation de charge par ignorance a mes locataires. Dans la clause particuliere du contrat est indique qu'il est conclu entre les parties un forfait de 87 euros pour charge pour l'entretien des espaces vert , et la location de trois parcelle de terrain.

Mes locataires me reclament le remboursement du montant des charges par courrier le 20.9.2018 , puis plus rien.

J'ai depose en mars 2020 un cheque de loyer impaye ce qui a declenche la redaction de leur part d'une deuxieme lettre reclamant le remboursement des charges.

Ma question est // DOIS JE LES REMBOURSER A CAUSE DE MA NEGLIGEANCE ,